

Mesure « Promouvoir l'innovation »

L'identification des besoins des clients sur le marché et les progrès scientifiques, prenant le plus souvent la forme de nouveautés technologiques, sont les deux moteurs de l'innovation. Ces deux processus jouent un rôle déterminant pour une économie axée sur l'innovation. L'interaction efficace entre tous les acteurs d'un système d'innovation revêt donc une importance majeure, et ce tout particulièrement dans le canton de Berne, dont le tissu économique est en grande partie constitué de PME du secteur technologique.

La politique d'innovation du canton de Berne crée des conditions favorables et fournit des impulsions pour une interaction efficace et efficiente entre

notamment l'acquisition de connaissances scientifiques et les applications axées sur l'industrie. L'accent est mis sur les prestations encourageant l'innovation, destinées aux entreprises existantes et aux créateurs d'entreprises.

Outre la Promotion économique et l'agence de promotion de l'innovation « be-advanced », des centres spécialisés de services et de recherche tels que le Switzerland Innovation Park, sitem-insel et l'EMPA de Thoune sont actifs dans des domaines importants pour le canton de Berne. Leurs offres doivent être élargies de manière ciblée et de nouvelles offres revêtant une importance similaire en matière de politique d'innovation doivent être développées.

La **stratégie économique 2025** poursuit l'objectif suivant : « D'ici à 2025, le canton de Berne aura amélioré sa situation économique, environnementale et sociétale (trois dimensions du développement durable) par rapport à 2011. Sur le plan économique, sa population sera plus prospère que la moyenne suisse et il aura progressé dans le classement des cantons les plus performants. »

En tant qu'outil de direction stratégique, la stratégie économique 2025 vise le long terme ; elle déploie donc ses effets au-delà d'une période de législature. Elle doit aider le canton à remplir l'une de ses tâches permanentes –

à savoir créer les conditions favorables à une croissance économique durable. Le Conseil-exécutif définit périodiquement les mesures à prendre pour mettre en œuvre cette stratégie. La mesure présentée ici fait partie du train de mesures 2018.

En plus des mesures prioritaires, de nombreuses activités visent à atteindre l'objectif stratégique fixé. La Direction de l'économie publique gère un inventaire en la matière.

Mesure « Promouvoir l'innovation »

Contexte

Les travaux d'encouragement de l'innovation menés par le canton de Berne contribuent à renforcer l'orientation des entreprises bernoises sur les performances et la compétitivité, et à accroître ainsi leur valeur ajoutée. A cet égard, le canton de Berne s'engage dans ses champs de compétences actuels et sur les marchés en plein essor. La Promotion économique aide à cofinancer des projets novateurs axés sur les exportations, les nouveautés ainsi que les projets d'investissements revêtant une importance sur le plan économique.

L'agence cantonale de promotion de l'innovation be-advanced fait office de point de contact centralisé pour les entreprises existantes et celles qui vont être

créées, et les met en relation avec les partenaires adéquats. Il s'agit avant tout de proposer aux PME un coaching axé sur leurs besoins, principalement en matière de stratégie, de financement, d'organisation et de coopération. Les centres de services et de recherche cofinancés par le canton de Berne (Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, sitem-insel et Empa Thoune) permettent aux entreprises d'effectuer des travaux de recherche et de développement axés sur l'industrie. Diverses infrastructures scientifiques et techniques (laboratoires, salles blanches, ateliers, salles de conférence) et centres de démonstration (Swiss Smart Factory p. ex.) viennent compléter l'offre actuelle.

Objectif

Les entreprises bernoises connaissent l'agence cantonale de promotion de l'innovation be-advanced ainsi que la Promotion économique du canton de Berne et recourent à leurs services afin d'accroître

leur compétitivité. L'offre actuelle en matière de services et de recherche est développée de manière ciblée et de nouvelles offres sont proposées.

Mise en œuvre

La Promotion économique optimise ses activités de soutien afin de simplifier les démarches administratives et fait de la promotion des entreprises existantes dirigées par leur propriétaire et occupant une excellente position sur le marché (« champions cachés ») une priorité.

L'agence de promotion de l'innovation be-advanced met en œuvre le mandat de prestations que lui a confié le canton de Berne afin de soutenir et de coacher les PME existantes ; elle analyse pour ce faire le potentiel d'innovation, les lacunes et les besoins des PME. Elle examine également la possibilité de proposer de nouvelles formes d'encouragement et de soutien.

Le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne s'installera dans ses nouveaux locaux à proximité immédiate du futur campus de la Haute école spécialisée bernoise d'ici 2020. Le nouveau bâtiment de sitem-insel, sur le site de l'Hôpital de l'Île, ouvrira ses portes en 2019. L'Empa de Thoune planifie la construction d'un nouveau site destiné à développer les capacités de recherche dans le domaine de

la fabrication additive. Ces trois centres de services et de recherche procèdent à une commercialisation accrue de leurs offres auprès des entreprises nouvelles et déjà implantées du canton de Berne et développent leurs réseaux de partenaires de manière ciblée.

La possibilité de soutenir de nouveaux centres et services pour la période allant de 2020 à 2023 est examinée afin de renforcer l'écosystème d'innovation du canton de Berne ainsi que l'engagement des entreprises privées.

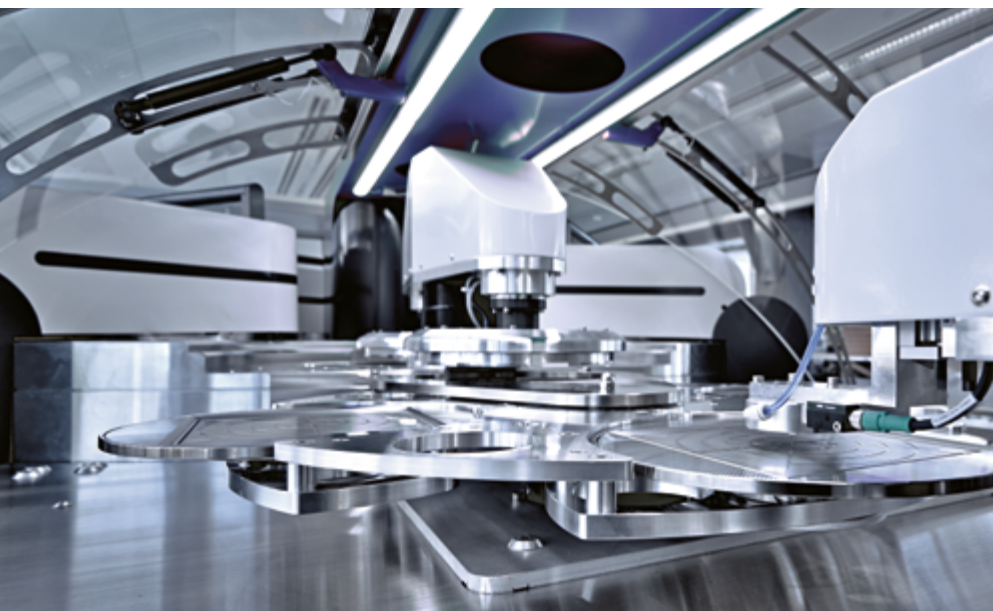
Mesure « Promouvoir l'innovation »

Direction

- Direction de l'économie publique / beco Economie bernoise

Organes impliqués

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Office des immeubles et des constructions, Office de la coordination environnementale et de l'énergie
- Direction de l'instruction publique / Office de l'enseignement supérieur
- Université de Berne
- Haute école spécialisée bernoise



Mesure « Actualiser la stratégie fiscale »

Dans le canton de Berne, la charge fiscale des personnes physiques est élevée pour toutes les catégories de revenus. La charge fiscale des personnes morales est également supérieure à la moyenne nationale. En raison de son tissu économique, le canton de Berne ne sera pas en mesure de réduire à court ou moyen terme la charge fiscale des personnes physiques et des entreprises en-dessous de la moyenne suisse. La stratégie fiscale vise donc à faire progresser le canton dans le classement des cantons les plus attractifs fiscalement, à opter pour les bonnes incitations et à supprimer les incitations inopportunes.

La **stratégie économique 2025** poursuit l'objectif suivant : « D'ici à 2025, le canton de Berne aura amélioré sa situation économique, environnementale et sociétale (trois dimensions du développement durable) par rapport à 2011. Sur le plan économique, sa population sera plus prospère que la moyenne suisse et il aura progressé dans le classement des cantons les plus performants. »

En tant qu'outil de direction stratégique, la stratégie économique 2025 vise le long terme ; elle déploie donc ses effets au-delà d'une période de législature. Elle doit aider le canton à remplir l'une de ses tâches permanentes –

à savoir créer les conditions favorables à une croissance économique durable. Le Conseil-exécutif définit périodiquement les mesures à prendre pour mettre en œuvre cette stratégie. La mesure présentée ici fait partie du train de mesures 2018.

En plus des mesures prioritaires, de nombreuses activités visent à atteindre l'objectif stratégique fixé. La Direction de l'économie publique gère un inventaire en la matière.

Mesure « Actualiser la stratégie fiscale »

Contexte

L'impôt sur le revenu des personnes physiques représente 68 pour cent de l'ensemble des rentrées fiscales du canton de Berne, ce qui en fait le type d'impôt dégageant le plus de recettes. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales correspond à dix pour cent des rentrées fiscales du canton et joue également un rôle important du point de vue de la politique financière.

Dans le canton de Berne, la charge fiscale des personnes physiques et celle des personnes morales sont largement supérieures à la moyenne suisse. Des mesures sont donc nécessaires pour garantir

l'attractivité du site. La « stratégie fiscale 2019-2022 » du canton de Berne veut dans un premier temps alléger de manière ciblée la charge qui pèse sur les entreprises et promouvoir la conciliation entre travail et vie familiale.

Avec la révision 2019 de la loi sur les impôts, le Grand Conseil a adopté la première étape de mise en œuvre de la « stratégie fiscale 2019-2022 ». La deuxième étape sera rediscutée et mise en œuvre avec les adaptations du Projet fiscal 17 dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts.

Objectif

Le canton veut améliorer son attractivité en tant que lieu d'habitation et site économique. Il souhaite également que la charge fiscale des particuliers et

des entreprises se rapproche à long terme de la moyenne suisse.

Mise en œuvre

La « stratégie fiscale 2019-2022 » prévoit des allègements ciblés pour renforcer l'attractivité du canton de Berne et supprimer les incitations inopportunes. Une nouvelle baisse progressive du taux d'imposition maximum du bénéfice des entreprises est prévue pour les années 2021 et 2022 dans le cadre de la deuxième étape (révision 2021 de la loi sur les impôts).

Pour les années 2023 et suivantes, la stratégie fiscale devra faire l'objet d'une nouvelle actualisation qui mettra l'accent sur l'imposition des personnes physiques.

Les adaptations de la charge fiscale des personnes physiques visent à renforcer l'attractivité du canton de Berne en tant que lieu d'habitation et auront également des répercussions positives indirectes sur l'implantation d'entreprises et la création d'emplois.

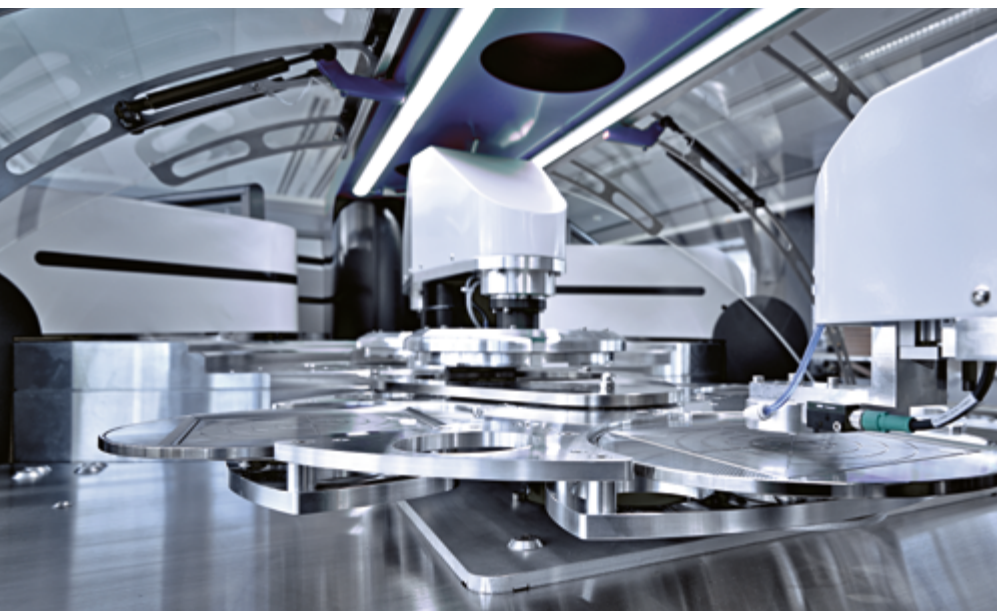
Mesure « Actualiser la stratégie fiscale »

Direction

- Direction des finances / Intendance des impôts

Organes impliqués

- Toutes les Directions ainsi que la Chancellerie d'Etat



Mesure « Regrouper les sites de la BFH »

Les entreprises ont besoin de main-d'œuvre spécialisée qualifiée. L'offre d'une formation jouissant d'une excellente réputation en Suisse et à travers le monde constitue donc un avantage manifeste pour le site économique bernois. La Haute école spécialisée bernoise BFH constitue un maillon important du système de formation.

Le Grand Conseil a approuvé en juin 2017 le crédit de réalisation pour la construction du campus de Biel/Bienne et le crédit d'engagement en vue du concours d'architecture pour le campus de Berne. Celui-ci accueillera les départements Architecture,

bois et génie civil ainsi que Technique et informatique. Le campus de Berne sera quant à lui destiné aux départements Gestion, Santé et Travail social, aux arts de la scène de la Haute école des arts, au rectorat et aux services.

Sur le campus de Biel/Bienne, les nouveaux locaux de la BFH devraient ouvrir à l'automne 2022.

A Berne, le nouveau campus sera construit sur le site de Weyermannshaus Est. La mise en service est prévue pour 2026.

La **stratégie économique 2025** poursuit l'objectif suivant : « D'ici à 2025, le canton de Berne aura amélioré sa situation économique, environnementale et sociétale (trois dimensions du développement durable) par rapport à 2011. Sur le plan économique, sa population sera plus prospère que la moyenne suisse et il aura progressé dans le classement des cantons les plus performants. »

En tant qu'outil de direction stratégique, la stratégie économique 2025 vise le long terme ; elle déploie donc ses effets au-delà d'une période de législature. Elle doit aider le canton à remplir l'une de ses tâches permanentes –

à savoir créer les conditions favorables à une croissance économique durable. Le Conseil-exécutif définit périodiquement les mesures à prendre pour mettre en œuvre cette stratégie. La mesure présentée ici fait partie du train de mesures 2018.

En plus des mesures prioritaires, de nombreuses activités visent à atteindre l'objectif stratégique fixé. La Direction de l'économie publique gère un inventaire en la matière.

Mesure « Regrouper les sites de la BFH »

Contexte

La vitalité de l'économie dépend de la qualification du personnel et du savoir-faire des entreprises. Il est important de disposer d'institutions de formation de qualité pour assurer la formation et le perfectionnement des collaborateurs actuels et futurs. Ces institutions constituent également une plateforme pour le transfert de savoir et de technologie. Le canton de Berne propose un large éventail d'offres de formation. Il fait partie des rares cantons à disposer à la fois d'une université et d'une haute école spécialisée.

Le canton de Berne veut regrouper les locaux de la Haute école spécialisée bernoise sur deux sites. Le campus de Biel/Bienne, construit à proximité immédiate du Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, accueillera les départements Architecture, bois et génie civil ainsi que Technique et informatique. A Berne, le campus qui verra le jour sur le site de Weyermannshaus réunira sous un même toit les départements Gestion, Santé et Travail social, les arts de la scène de la Haute école des arts, le rectorat et les services.

Objectif

Le campus de Biel/Bienne ouvre ses portes en 2022, celui de Berne en 2026.

Mise en œuvre

Le Grand Conseil a accordé un crédit de réalisation de 233,5 millions de francs pour le campus de Biel/Bienne. Les travaux devraient débuter en 2019.

La décision concernant l'implantation du campus de Berne sur le site de Weyermannshaus Est ayant été

arrêtée, le Grand Conseil a approuvé le crédit d'engagement pour le concours d'architecture. Le crédit de réalisation doit être soumis au Grand Conseil en novembre 2020. Le projet est traité en priorité afin que le campus puisse ouvrir en 2026.

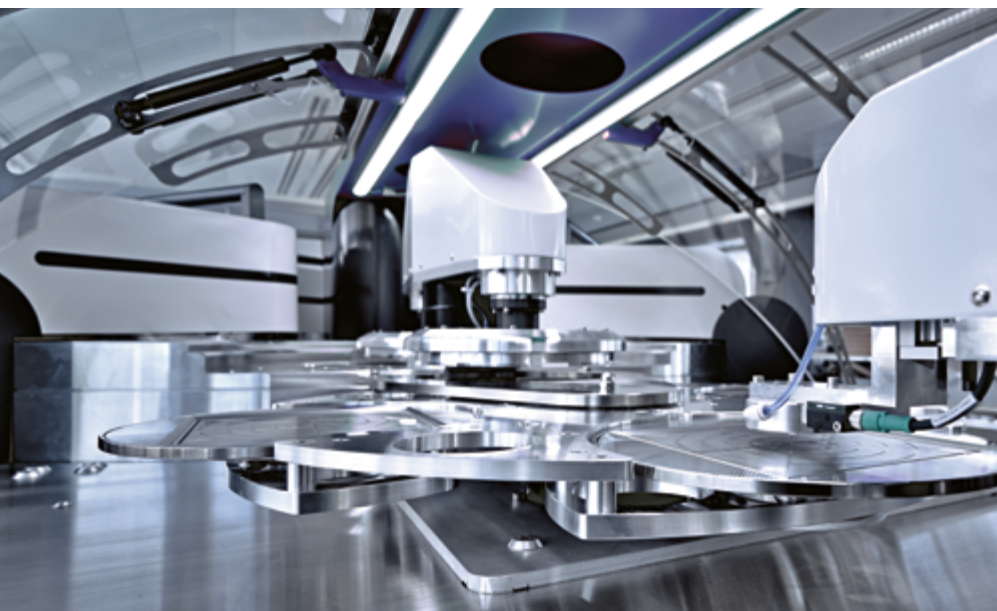
Mesure « Regrouper les sites de la BFH »

Direction

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Office des immeubles et des constructions

Organes impliqués

- Direction de l'instruction publique / Office de l'enseignement supérieur
- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
- Direction de l'économie publique / beco Economie bernoise
- Haute école spécialisée bernoise
- Ville de Biel/Bienne
- Ville de Berne



Mesure « Mener une politique active pour la mise à disposition de surfaces »

Pour faire face à la concurrence internationale, les entreprises doivent pouvoir se développer et réagir aux évolutions conjoncturelles. Elles ont donc besoin de surfaces disponibles, aussi bien sur des terrains non bâtis ou dans des zones de restructuration qu'au sein de bâtiments existants.

Dans le canton de Berne, les surfaces effectivement disponibles sont peu nombreuses. Il est difficile de trouver de grandes parcelles d'un seul tenant pouvant être bâties rapidement.

Le canton de Berne s'engage activement pour améliorer la disponibilité des surfaces et des terrains et utilise systématiquement les instruments d'aménagement du territoire afin de disposer en permanence d'un nombre suffisant de surfaces destinées à des activités économiques. Il veille également à améliorer les informations relatives aux zones d'activité non bâties ou pouvant être réaffectées.

La **stratégie économique 2025** poursuit l'objectif suivant : « D'ici à 2025, le canton de Berne aura amélioré sa situation économique, environnementale et sociétale (trois dimensions du développement durable) par rapport à 2011. Sur le plan économique, sa population sera plus prospère que la moyenne suisse et il aura progressé dans le classement des cantons les plus performants. »

En tant qu'outil de direction stratégique, la stratégie économique 2025 vise le long terme ; elle déploie donc ses effets au-delà d'une période de législature. Elle doit aider le canton à remplir l'une de ses tâches permanentes –

à savoir créer les conditions favorables à une croissance économique durable. Le Conseil-exécutif définit périodiquement les mesures à prendre pour mettre en œuvre cette stratégie. La mesure présentée ici fait partie du train de mesures 2018.

En plus des mesures prioritaires, de nombreuses activités visent à atteindre l'objectif stratégique fixé. La Direction de l'économie publique gère un inventaire en la matière.

Mesure « Mener une politique active pour la mise à disposition de surfaces »

Contexte

Les zones d'activité du canton de Berne ne disposent souvent pas de surfaces disponibles à court terme ou ne bénéficient pas d'une desserte ou d'un emplacement idéaux. Le canton manque donc de surfaces attractives destinées au développement économique, notamment pour les entreprises productrices nouvelles ou déjà implantées. De plus, il n'existe pas de données à jour sur les zones d'activité disponibles ni sur les potentiels de changement d'affectation.

Le canton de Berne dispose déjà d'instruments d'aménagement du territoire pour soutenir le développement économique, en particulier le programme

cantonale de pôles de développement économique (programme PDE). Ce dernier vise à encourager l'implantation et l'extension d'entreprises sur des sites adaptés. Les surfaces se trouvant dans les pôles de développement économiques (PDE) et les zones stratégiques d'activité (ZSA) sont cependant déjà en grande partie utilisées ou ne sont pas disponibles à court terme.

En vertu de la loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI), le canton de Berne peut soutenir activement la mise à disposition de surfaces en prenant des participations dans des sociétés immobilières.

Objectif

Le canton de Berne mène une politique active pour garantir la mise à disposition rapide de zones d'acti-

tivité et de terrains adaptés afin d'assurer l'implantation et le développement d'entreprises.

Mise en œuvre

Afin de répondre aux besoins des entreprises sises dans le canton de Berne et de celles qui voudraient s'y implanter, le canton doit agrandir les PDE et les ZSA et en définir de nouveaux. Il convient de veiller à cet égard à ce que les surfaces choisies soient disponibles rapidement, soit dans un délai de trois mois au maximum. Les portefeuilles existants devront en cas échéant être mis à jour, tout en tenant compte des réserves stratégiques de terrains à conserver pour répondre aux besoins du canton.

Les informations relatives aux zones d'activité disponibles doivent par ailleurs être améliorées. Elles doivent notamment être mises à jour rapidement en cas de modification.

Le canton peut prendre des participations dans une société immobilière de droit privée qui doit être créée, à condition que l'activité de cette dernière porte sur des immeubles utilisés totalement ou en partie par des institutions de recherche appliquée et de développement.

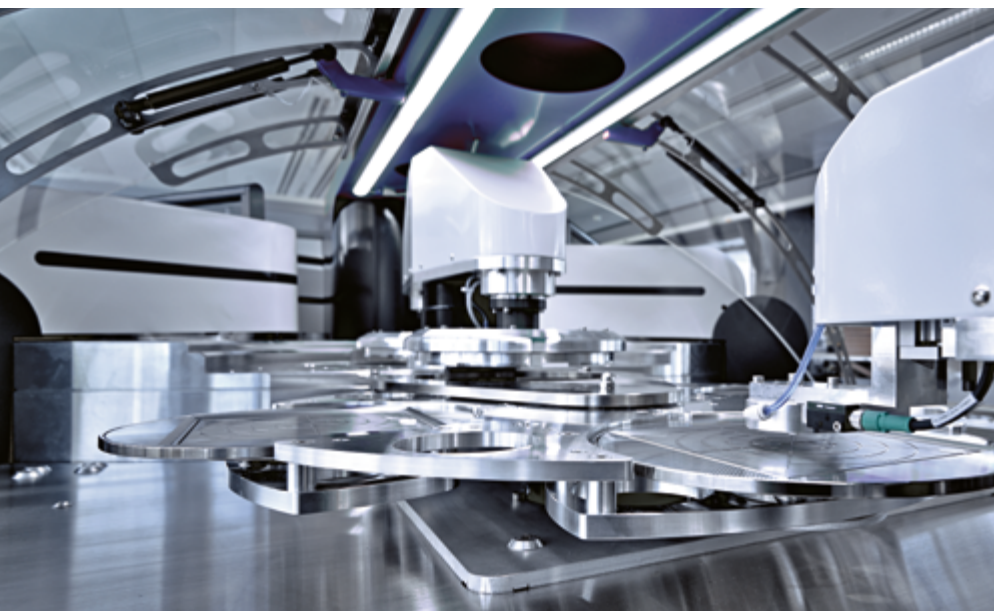
Mesure « Mener une politique active pour la mise à disposition de surfaces »

Direction

- Direction de l'économie publique / beco Economie bernoise

Organes impliqués

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Office des immeubles et des constructions
- Direction des finances / Secrétariat général



Mesure « Renforcer le site médical »

Avec le regroupement de l'Hôpital de l'Île et des hôpitaux de Spital Netz Bern AG, la création de sitem-insel SA et le développement de l'offre de formation à l'Université, le canton a entrepris des efforts considérables au cours des dernières années pour renforcer le site médical bernois.

La médecine, le génie médical, les biotechnologies et la pharmaceutique sont des secteurs innovants et très productifs avec un fort potentiel de croissance. Le canton de Berne veut donc encore renforcer l'attractivité du site pour les entreprises concernées, par le biais de la consolidation des centres de recherche et de développement et de la mise en place de collaborations internationales ciblées.

La **stratégie économique 2025** poursuit l'objectif suivant : « D'ici à 2025, le canton de Berne aura amélioré sa situation économique, environnementale et sociétale (trois dimensions du développement durable) par rapport à 2011. Sur le plan économique, sa population sera plus prospère que la moyenne suisse et il aura progressé dans le classement des cantons les plus performants. »

En tant qu'outil de direction stratégique, la stratégie économique 2025 vise le long terme ; elle déploie donc ses effets au-delà d'une période de législature. Elle doit aider le canton à remplir l'une de ses tâches permanentes –

à savoir créer les conditions favorables à une croissance économique durable. Le Conseil-exécutif définit périodiquement les mesures à prendre pour mettre en œuvre cette stratégie. La mesure présentée ici fait partie du train de mesures 2018.

En plus des mesures prioritaires, de nombreuses activités visent à atteindre l'objectif stratégique fixé. La Direction de l'économie publique gère un inventaire en la matière.

Mesure « Renforcer le site médical »

Contexte

Le regroupement de l'Hôpital de l'Île et des hôpitaux de Spital Netz Bern AG a donné naissance au plus grand système de prise en charge médicale totale de Suisse. Le plan directeur de l'Hôpital de l'Île prévoit d'importants travaux de rénovation et de construction sur le campus de l'hôpital d'ici 2025.

A partir du semestre d'automne 2018, l'Université de Berne accueillera 100 étudiants supplémentaires par an en médecine humaine et proposera à nouveau un cursus complet en pharmacie à partir de 2019. L'Université de Berne disposera alors de la plus grande faculté de médecine de Suisse. Ces mesures renforceront donc le site médical bernois.

Objectif

Berne dispose d'un site médical performant de renom au niveau national et international. sitem-insel est un centre de recherche et de formation reconnu

auprès des partenaires universitaires et industriels de Suisse et de l'étranger.

Mise en œuvre

Le nouveau bâtiment de l'Institut suisse pour la médecine translationnelle et l'entrepreneuriat (sitem-insel SA) sera terminé début 2019. Avec le Diabetes Center Bern, soutenu par Willy Michel (Ypsomed), et le centre de recherche-développement de produits biothérapeutiques innovants de CSL Behring AG, le nouveau bâtiment du campus de l'Hôpital de l'Île accueillera des instituts spécialisés dans la médecine de pointe.

La collaboration avec des partenaires de renommée internationale consolidera la réputation du site de Berne et attirera les partenaires industriels.

En outre, pour répondre aux besoins découlant de l'augmentation du nombre de places de formation en médecine, l'Université utilisera des locaux provisoires dans la Renferhaus de l'ancien hôpital Ziegler à compter du 1er août 2018.

Des mesures de communication adéquates seront mises en œuvre pour sensibiliser les acteurs des milieux politiques et économiques ainsi que la société à l'importance de la médecine et des branches connexes pour le site économique bernois.

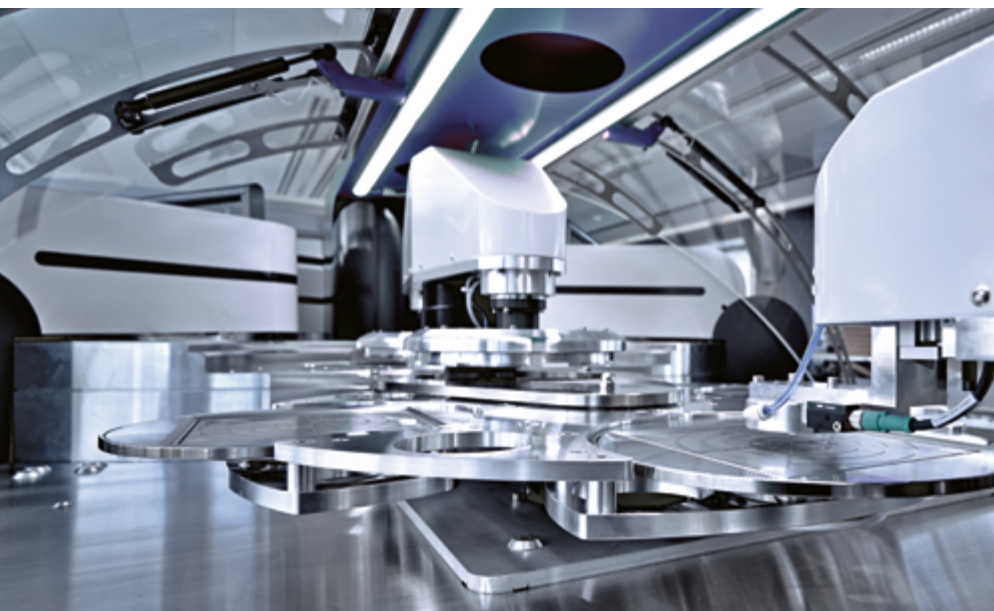
Mesure « Renforcer le site médical »

Direction

- Direction de l'économie publique / Secrétariat général

Organes impliqués

- Direction de l'instruction publique / Office de l'enseignement supérieur
- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Office des hôpitaux
- Université de Berne
- Haute école spécialisée bernoise



Mesure « Améliorer la desserte »

Il est important pour le canton de Berne de disposer d'un territoire bien desservi afin de profiter de l'intensification des réseaux nationaux et internationaux reliant les acteurs de l'économie. L'accessibilité des postes de travail, des magasins et des infrastructures de loisirs renforce également la qualité d'un lieu d'habitation.

Le canton de Berne est actuellement très bien desservi par la route et par le rail. Grâce à l'aéroport de Berne et à la proximité des aéroports nationaux, il est aussi facilement accessible depuis l'étranger.

La mobilité ne cesse de s'intensifier et les infrastructures de transport atteignent de plus en plus souvent les limites de leurs capacités. Le canton de Berne veut éliminer les goulets d'étranglement. Il ne souhaite pas se contenter de maintenir la bonne desserte de son territoire, mais entend également l'améliorer au moyen de projets ciblés.

La **stratégie économique 2025** poursuit l'objectif suivant : « D'ici à 2025, le canton de Berne aura amélioré sa situation économique, environnementale et sociétale (trois dimensions du développement durable) par rapport à 2011. Sur le plan économique, sa population sera plus prospère que la moyenne suisse et il aura progressé dans le classement des cantons les plus performants. »

En tant qu'outil de direction stratégique, la stratégie économique 2025 vise le long terme ; elle déploie donc ses effets au-delà d'une période de législature. Elle doit aider le canton à remplir l'une de ses tâches permanentes –

à savoir créer les conditions favorables à une croissance économique durable. Le Conseil-exécutif définit périodiquement les mesures à prendre pour mettre en œuvre cette stratégie. La mesure présentée ici fait partie du train de mesures 2018.

En plus des mesures prioritaires, de nombreuses activités visent à atteindre l'objectif stratégique fixé. La Direction de l'économie publique gère un inventaire en la matière.

Mesure « Améliorer la desserte »

Contexte

Le canton de Berne dispose de bonnes infrastructures de transport créant des conditions optimales pour son développement en tant que site économique et lieu de vie. Le réseau routier englobe 200 km d'autoroutes, plus de 2000 km de routes cantonales et près de 10 000 km de routes communales.

Le réseau de transports publics est lui aussi très développé : le dense système de RER relie les centres à l'ensemble du territoire cantonal. De nombreuses liaisons ferroviaires internationales permettent de

rejoindre rapidement les principaux centres européens. En outre, grâce à l'aéroport de Berne ainsi qu'aux liaisons autoroutières et ferroviaires vers les aéroports de Zurich, Bâle et Genève, le canton de Berne est également très bien desservi par les airs.

Divers projets en cours ou déjà achevés – tels que l'extension de la gare de Berne ou la construction de la branche est de l'A5 à Biel/Bienne – contribuent à l'amélioration de l'accessibilité.

Objectif

Le canton de Berne maintient et améliore sa desserte nationale et internationale par le rail, la route et les airs.

Mise en œuvre

L'extension du tunnel de base du Lötschberg et la construction du tunnel du Grimsel doivent être inscrites dans l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2035. L'extension du tunnel du Lötschberg apportera des avantages de taille, dont toute la Suisse profitera. Le tunnel du Grimsel constitue également une grande opportunité pour les transports publics et le tourisme. Sur l'axe est-ouest, l'extension à quatre voies du tronçon Wankdorf-Löchligut revêt une importance considérable pour le RER bernois et le trafic longue distance.

Outre l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau de routes nationales, des projets tels que le contournement ouest de Biel/Bienne par l'A5, le réaménagement des réseaux routiers d'Aarwangen-Langenthal Nord et de Berthoud-Oberburg-Hasle ainsi que le contournement de Wilderswil contribuent à une meilleure desserte du territoire par la route.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'agrandissement de l'aéroport de Berne permettront de remplir les exigences en matière de sécurité et de créer les conditions requises pour garantir une exploitation optimale. Ces projets permettront de maintenir et d'améliorer la desserte internationale.

Mesure « Améliorer la desserte »

Direction

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Office des transports publics et de la coordination des transports, Office des ponts et chaussées

Organes impliqués

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
- Direction de l'économie publique / beco Economie bernoise